



**FORMULAIRE – EXCEPTION
CONCERNANT L'INADMISSIBILITÉ LIÉE A L'ANNEXE 1
Pour une demande de suspension de casier.
Veuillez écrire en lettres moulées, avec un stylo à l'encre bleue.
Vous devez répondre à toutes les questions.**

PARTIE A : RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – Vous devez répondre à toutes les questions.

Quels sont vos nom et prénom(s) officiels au long? (Vous devez également indiquer votre nom et votre date de naissance en haut de la page 2 du formulaire ainsi que sur toute autre feuille que vous y joindrez.)

Nom de famille :

Prénom(s) :

Date de naissance :

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

Signature :

PARTIE B : EXCEPTIONS – Vous devez répondre à toutes les questions.

Une personne qui a été condamnée pour une infraction visée à l'annexe 1 de la **Loi sur le casier judiciaire (LCJ)** (www.laws-lois.justice.gc.ca) peut présenter une demande de suspension du casier si la Commission est convaincue que cette personne remplit les conditions énoncées au paragraphe 4(3) de la LCJ qui donnent le droit de bénéficier d'une exception. Le demandeur a la responsabilité de convaincre la Commission de l'existence des conditions visées au paragraphe 4(3) de la LCJ (**indiquées ci-dessous**). Veuillez expliquer de quelle manière vous remplissez **chaque** condition.

- 1. La personne n'était pas en situation d'autorité ou de confiance vis-à-vis de la victime de l'infraction et la victime n'était pas en situation de dépendance vis-à-vis d'elle.**

Suite au verso ►

**FORMULAIRE – EXCEPTION
CONCERNANT L'INADMISSIBILITÉ LIÉE A L'ANNEXE 1**

**Pour une demande de suspension de casier.
Veuillez écrire en lettres moulées, avec un stylo à l'encre bleue.
Vous devez répondre à toutes les questions.**

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR – Vous devez fournir cette information.

Indiquez les nom et prénom(s) officiels au long et la date de naissance fournis à la page 1 du présent formulaire.

Nom et prénom(s) officiels au long : _____

Date de naissance? _____

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

PARTIE B : (SUITE) – Vous devez répondre à toutes les questions.

2. La personne n'a pas usé de violence, d'intimidation ou de contrainte envers la victime, ni tenté ou menacé de le faire.

3. La personne était de moins de cinq ans l'ainée de la victime. Il faut fournir une preuve (document judiciaire, rapport de police et/ou déclaration sous serment) attestant l'âge qu'avaient le demandeur et la victime au moment ou l'événement s'est produit.